

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Swisscanto (LU) Commodity Fund ex-Agriculture & Livestock ATH CHF (ISIN: LU1559916587)

Swisscanto (LU) Commodity Fund ex-Agriculture & Livestock ATH CHF est une classe de parts du compartiment Swisscanto (LU) Commodity Fund ex-Agriculture & Livestock (ci-après "fonds"), un compartiment dans le fonds à compartiments multiples Swisscanto (LU). Le fonds est géré par Swisscanto Asset Management International S.A., Luxembourg.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de placement consiste à générer une croissance du capital à long terme au travers d'une participation au développement du marché des matières premières, à l'exception du secteur de l'agriculture et de l'élevage.

Caractéristiques essentielles:

Le fonds investit dans des produits dérivés (notamment des contrats à terme, options et swaps) principalement basés sur des indices de matières premières et dans des produits structurés portant sur des matières premières et des indices de matières premières. Il poursuit une stratégie active essentiellement au travers d'une combinaison de swaps sur indices. L'effet de levier obtenu grâce aux produits dérivés ne doit pas dépasser huit fois la valeur de la fortune nette du fonds.

Les titres sont sélectionnés de manière discrétionnaire à l'aide d'un processus d'investissement cohérent (gestion active). S'agissant de la construction du portefeuille, la sélection de titres et leur pondération se fondent sur les composantes du Bloomberg Commodity ex-Agriculture & Livestock Capped TR CHF Hedged. La composition du portefeuille peut s'écarter fortement de celle de l'indice de référence.

La politique d'investissement est basée sur cet indice de référence et a pour objectif de le surperformer. Eu égard aux conditions de marché et à l'analyse des risques, le gestionnaire d'actifs peut à tout moment s'écarter de manière plus ou moins importante, positive ou négative, de l'indice de référence par le biais d'une surpondération ou d'une sous-pondération active des titres et secteurs individuels.

Le risque de change est couvert aussi efficacement que possible.

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement.

Les parts de fonds peuvent être émises ou rachetées en principe chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

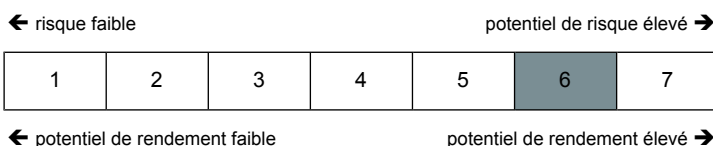
Les gains et rendements de la classe de parts ne sont pas distribués mais réinvestis.

Autres informations importantes:

Le risque global du compartiment est surveillé par la méthode Value at Risk (VaR) relative.

Recommandation sur la durée de détention: ce fonds convient aux investisseurs disposant d'un horizon de placement à long terme (plus de cinq ans).

Profil de risque et de rendement



Les données historiques employées pour le calcul de la catégorie de risque et de rendement ne peuvent être considérées comme un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque et de rendement présentée peut tout-à-fait être sujette à modifications. Le classement dans une catégorie ou l'autre peut donc se modifier au cours du temps.

La catégorie de risque la plus basse ne peut être assimilée à un placement exempt de risques.

Raisons du classement dans la catégorie de risque et de rendement:

- Courbe d'intérêts
- Fluctuations de prix spécifiques au marché des matières premières

Il n'existe pas de garantie ni de protection du capital.

Autres risques essentiels pour le fonds et non pris en compte de manière adéquate par l'indice ci-dessus:

- Risque de contrepartie lorsque les investissements sont exposés, dans une large mesure, à une contrepartie.
- Risques opérationnels liés à l'utilisation d'instruments dérivés et d'autres techniques financières pour le contrôle de l'exposition aux risques en lien avec les actifs de base.

Frais

Les frais qui vous sont prélevés servent à la gestion du fonds ainsi qu'aux activités de distribution et de commercialisation y relatives. Les frais peuvent avoir un effet négatif sur les performances du fonds.

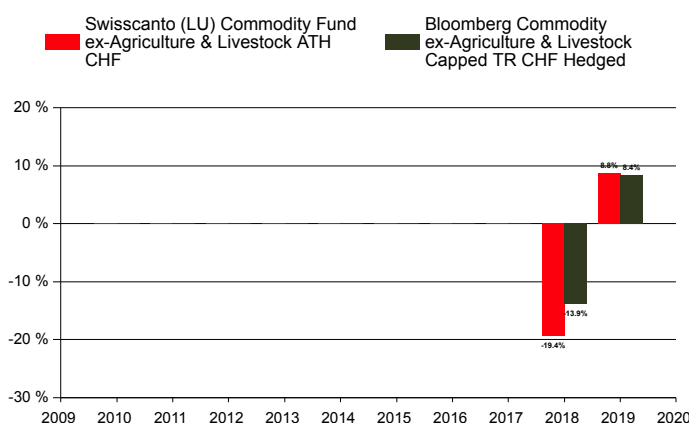
Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais de souscription (max.)	5,00%
Frais de rachat (max.)	n/a
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,01%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Frais liés à la performance du fonds (max.)	n/a

Les frais de souscription sont un taux maximal. Selon les cas, les frais peuvent être inférieurs. Lors du passage d'un fonds ou d'une classe de parts à l'autre au sein du fonds à compartiments multiples, la moitié au plus des frais d'entrée peut être prélevée. Votre conseiller peut vous informer des frais effectifs.

Les frais courants se rapportent aux 12 mois écoulés. Ils peuvent varier d'une année à l'autre. Le rapport annuel contient le détail des frais.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au point 3 du prospectus de vente.

Performances passées



Informations supplémentaires:

La performance passée ne constitue aucunement une garantie de succès futur.

Pour cette classe de parts, des parts ont été émises la première fois en: 2017

Monnaie dans laquelle la performance est calculée: CHF

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Informations pratiques

- RBC Investor Services Bank S.A., Luxembourg, a été mandatée comme banque de dépôt (dépositaire).
- Ce document contient une description du fonds. De plus amples informations sur le fonds, le prospectus de vente du fonds, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les prix des parts en vigueur peuvent être consultés gratuitement en français sur www.swisscanto.com. Ces documents sont rédigées, le cas échéant, pour l'ensemble du fonds à compartiments multiples.
- Toute responsabilité de la fortune d'un fonds au sein du fonds à compartiments multiples pour les créances contre la fortune d'un autre fonds est exclue.
- L'investisseur a le droit de convertir son placement en parts d'un autre compartiment. Pour de plus amples informations sur les modalités de la conversion, prière de se reporter au prospectus et au règlement de gestion.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les prescriptions fiscales en vigueur au Luxembourg, domicile du fonds, peuvent influencer sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Swisscanto Asset Management International S.A., Luxembourg, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente.
- La société de gestion du fonds dispose d'une politique de rémunération. Sa description précise et le calcul détaillé de la rémunération et d'autres allocations, ainsi que l'identité des personnes responsables de la distribution de la rémunération et d'autres allocations sont disponibles sur le site Internet www.swisscanto.com/lu/de/gs/rechtliche-hinweise/verguetungspolitik.html. Une version imprimée est disponible gratuitement, sur simple demande, auprès du siège de la société de gestion.